

JOURNAL**OFFICIEL****de la
République Démocratique du Congo****Cabinet du Président de la République**

Kinshasa - 16 juillet 2009

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**Ordonnance d'organisation judiciaire n° 09/067 du
15 juillet 2009 portant nomination d'un Procureur
Général de la République***Le Président de la République,*Vu la Constitution, spécialement en ses articles 69,
79, 82 et 223 ;Vu l'Ordonnance - Loi n° 82/020 du 31 mars 1982
portant Code de l'Organisation et de la Compétence
judiciaires, spécialement en son article 2 ;Vu la Loi Organique n° 06 /020 du 10 octobre 2006
portant Statut des magistrats, spécialement en ses articles
16 et 17 ;Vu la Loi Organique n° 08/013 du 5 août 2008 portant
Organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la
Magistrature, spécialement en ses articles 1, 7 et 17 alinéa
1^{er} ;

Vu le dossier personnel de l'intéressé ;

Sur proposition du Conseil Supérieur de la
Magistrature ;**ORDONNE :**

Article 1 :

Est déchargé des fonctions qu'il occupe actuellement
et nommé à la fonction et au grade de Procureur Général
de la République ;

Monsieur KABANGE NUMBI,

Matricule : 504.595 ;

Article 2 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures
contraires à la présente Ordonnance.

Article 3 :

Le Président du Conseil Supérieur de la Magistrature
est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance qui
entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 15 juillet 2009

Joseph KABILA KABANGE**Adolphe MUZITO**

Premier Ministre